

DEC201799DR06

Décision portant cessation de fonctions de M. Ahcène Azieze, assistant de prévention au sein de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191184DR06 du 23 avril 2019 portant nomination de M. Ahcène Azieze aux fonctions d'assistant de prévention de l'UMR7019,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Ahcène Azieze, dans l'UMR7019 à compter du 1^{er} novembre 2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 05 octobre 2020

Le directeur de l'unité
Dragi Karevski

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

Visa du Président de l'université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

